

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 25 février 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de raccordement à la N12 à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, de lundi 10 mars 2025 jusqu'à mercredi 12 mars 2025 inclus, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, de lundi 10 mars 2025 jusqu'à mercredi 12 mars 2025 inclus.**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue de la N12, à hauteur de « 16-18, rue de Wilwerdange » à Troisvierges, dans la zone du chantier, comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, de lundi 10 mars 2025 jusqu'à mercredi 12 mars 2025 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Enlever le « 13/03/2025 »